

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Mr Neji HAJJI.

### Arrêté au 31 décembre 2025

(Unité : en milliers de dinars)

	<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	<u>1</u>	14 431	17 911
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	<u>2</u>	113 333	191 668
AC3	Créances sur la clientèle	<u>3</u>	1 083 744	971 009
AC4	Portefeuille titres-commercial	<u>4</u>	84 631	44 627
AC5	Portefeuille investissement	<u>5</u>	273 789	207 375
AC6	Valeurs immobilisées	<u>6</u>	82 049	86 589
AC7	Autres actifs	<u>7</u>	13 718	20 877
	<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 665 695</b>	<b>1 540 056</b>
	<b>PASSIFS</b>			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	<u>8</u>	242 444	242 697
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	<u>9</u>	1 264 180	1 115 122
PA4	Emprunts & ressources spéciales	<u>10</u>	66 830	81 723
PA5	Autres passifs (*)	<u>11</u>	63 187	61 611
	<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 636 641</b>	<b>1 501 153</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1	Capital		108 744	108 744
CP2	Réserves		78 049	77 998
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		(146 999)	(119 095)
CP6	Résultat de la période		(9 900)	(27 904)
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<u>12</u>	<b>29 054</b>	<b>38 903</b>
	<b>TOTAL PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 665 695</b>	<b>1 540 056</b>

**Banque de Tunisie et des Emirats**  
**État des engagements hors bilan**  
**Arrêté au 31 décembre 2025**  
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2025	31/12/2024
	<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	<u>13</u>	187 694	102 894
HB 2	Crédits documentaires	<u>14</u>	6 104	39 514
HB 3	Actifs donnés en garantie	<u>15</u>	-	-
	<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>193 798</b>	<b>142 408</b>
	<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
HB 4	Engagements de financement donnés	<u>16</u>	75 053	48 382
HB 5	Engagements sur titres	<u>17</u>	-	-
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>75 053</b>	<b>48 382</b>
	<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	<u>18</u>	687 066	645 859
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>687 066</b>	<b>645 859</b>

**Banque de Tunisie et des Emirats**  
**État de résultat**  
**Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2025**  
(Unité : en milliers de dinars)

		<i>Notes</i>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
	<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	<u>19</u>	116 039	111 688
PR2	Commissions		27 083	28 699
	Gains sur opérations de change	<u>20</u>	5 432	3 421
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<u>21</u>	6 770	627
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	<u>22</u>	18 687	16 180
	<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>174 011</b>	<b>160 615</b>
	<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	<u>23</u>	(99 342)	(90 373)
CH2	Commissions encourues	<u>24</u>	(3 815)	(3 946)
	<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(103 157)</b>	<b>(94 319)</b>
	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>70 854</b>	<b>66 296</b>
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	<u>25</u>	(11 731)	(24 946)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<u>26</u>	734	(431)
CH6	Frais de personnel	<u>27</u>	(45 455)	(43 185)
CH7	Charges générales d'exploitation	<u>28</u>	(17 992)	(18 745)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(6 692)	(5 648)
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(10 282)</b>	<b>(26 659)</b>
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		746	(904)
CH11	Impôts sur les sociétés		(364)	(341)
	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>(9 900)</b>	<b>(27 904)</b>
CH10	Éléments extraordinaires		-	-
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(9 900)</b>	<b>(27 904)</b>
	<b>Résultat par action (DT)</b>	<u>29</u>	<b>(1,821)</b>	<b>(5,132)</b>

**Banque de Tunisie et des Emirats**  
**État de flux de trésorerie**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2025**  
(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Notes</i>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		150 056	140 971
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(108 876)	(98 781)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(82 182)	(67 549)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		159 247	130 261
Sommes versées aux personnels et C. Divers		(60 432)	(69 956)
Autres flux d'exploitation		(447)	1 460
Impôts sur les sociétés		40	(366)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation</b>		<b>57 406</b>	<b>36 040</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 638	7 839
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(111 030)	(44 512)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(1 663)	1 311
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(105 055)</b>	<b>(35 362)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Émission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(10 966)	(16 461)
Augmentation/diminution ressources spéciales		(2 897)	(2 636)
Dividendes versés		-	18 744
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement</b>		<b>(13 863)</b>	<b>(353)</b>
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(61 512)	325
<b>Liquidités et équivalents en début de période</b>		<b>(97 425)</b>	<b>(97 750)</b>
<b>Liquidités et équivalents en fin de période</b>	<b><u>30</u></b>	<b>(158 937)</b>	<b>(97 425)</b>

**Notes aux états financiers annuels au 31 décembre 2025**  
**(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)**

## 1. Présentation de la banque

La Banque de Tunisie et des Emirats "BTE" est une société anonyme au capital de 108 millions de dinars composé de 5 437 216 actions de 20 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Le siège social de la Banque est sis au lot AFH - BC8 Boulevard Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

	<b>Nombre</b>	<b>Montant</b>	<b>En %</b>
<b>Actions Ordinaires</b>	<b>4 437 216</b>	<b>88 744 320</b>	<b>81,61%</b>
Etat Tunisien	1 750 000	35 000 000	<b>32,19%</b>
La Poste Tunisienne	468 608	9 372 160	<b>8,62%</b>
ADIA_EAU	2 218 608	44 372 160	<b>40,80%</b>
<b>ADP</b>	<b>1 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>18,39%</b>
<b>Total Général</b>	<b>5 437 216</b>	<b>108 744 320</b>	<b>100,00%</b>

## 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

## 3. Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

En application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisations corporelles telle qu'approuvée le 24 mars 2022 par le ministère des finances, et ayant adopté le modèle de la réévaluation, à l'évaluation de certains de ses éléments d'actifs corporels à leurs justes valeurs, déterminées sur la base de rapports d'expertises réalisés par des experts agréés.

La BTE a opté pour la réévaluation des terrains et des constructions.

### 3.1 Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quel que soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

### **3.2 Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents**

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

### **3.3 Comptabilisation des biens donnés en leasing**

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing, il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondant tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

### **3.4 Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents**

- Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

#### **3.4.1 Titres de placement**

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé exclusivement de titres de placement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre ;
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

#### **3.4.2 Titres d'investissement**

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme.

Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

- Obligations
- Titres de participations des entreprises liées
- Autres titres de participation
- Fonds gérés
- BTA
- Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».
- Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

- La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :
  - La valeur boursière pour les titres cotés ;
  - La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.
- Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

### **3.5 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.6 Évaluation des risques et couverture des engagements**

#### **3.6.1 Provisions individuelles**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

### **3.6.2 Provisions collectives**

A la date du 29 janvier 2025, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2025-01 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Sont exclus, les engagements envers les banques, les établissements financiers au sens de la loi n°2016-48, les engagements faveur les institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme ainsi que les crédits notifiés et non utilisés,

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision par rapport à la méthode dictée par la circulaire n° 2024-01, n° 2023-02, n°2022-02 et la circulaire n° 2021-01. Les principales modifications sont :

- Révision du taux de migration des engagements non classés (catégories 0 et 1) vers des engagements classés (catégories 2, 3, 4 et 5), à travers une augmentation de la marge fixe  $\Delta$  appliquée depuis la circulaire de 2021. Cette mise à jour concerne certains secteurs spécifiques.
- Maintien de l'exclusion de l'année 2020 dans le calcul du taux de migration.
- Il est à noter que le taux de migration est calculé sur une période d'au moins sept (7) années précédentes, afin de couvrir les engagements non classés des différents secteurs.
- Maintien des taux de provisionnement standards «TPgi» à 40% pour tous les secteurs sauf pour :
  - o Promotion immobilière 30%
  - o Crédits logements des particuliers 20 %

### **3.6.3 Provisions additionnelles :**

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2025 un montant de 62 556 KDT.

### **3.6.4 Provisions sur participations**

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

### **3.7 Opérations en devises**

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellé en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises ;
- Les charges et produits libellé en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée ;
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 16 406 KDT ;
- Nous n'avons pas des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2025 non dénouées.

### 3.8 Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

#### 4. Faits marquants de la période

##### Note relative à la classification du risque

##### Société des Phosphates du Nord & Société des Mines du Nord

Dans le cadre du suivi périodique du portefeuille clients et de l'évaluation des risques associés, et suite aux échanges avec les commissaires aux comptes, nous présentons les éléments ayant justifié le maintien de la classification des deux clients en **Classe 3**

##### I – Évolution du niveau des recouvrements

##### 1. Société des Phosphates du Nord

##### Évolution des engagements (en milliers de dinars)

Engagements	Déc. 2024	Déc. 2025	Mars. 2026	Variation
Encours leasing	673 808	205 599	169 451	(504 357)
Intérêts leasing capitalisés (Covid)	210 640	210 640	210 640	0
TVA non réglée	149 837	210 128	158 297	8 460
Intérêts leasing impayés	124 684	153 890	98 877	(25 806)
Principal leasing impayé	663 934	952 045	734 267	70 334
Découvert bancaire	160 349	0	0	(160 349)
Financement export	55 000	0	0	(55 000)
Financement stock	100 000	100 000	100 000	0
Intérêts débiteurs impayés	16 368	0	0	(16 368)
Découvert non régularisé	115 924	0	0	(115 924)
Compte courant débiteur	28 005	96 620	97 895	69 890
<b>Total</b>	<b>2 298 548</b>	<b>1 928 923</b>	<b>1 569 428</b>	<b>(729 120)</b>

## Détail des virements bancaires

Date	Nature	Montant en DT
18/03/2025	Virement bancaire	300 000
12/11/2025	Virement bancaire	100 000
19/11/2025	Virement bancaire	100 000
23/12/2025	Virement bancaire	150 000
02/01/2026	Virement bancaire	138 203
09/01/2026	Virement bancaire	40 000
19/01/2026	Virement bancaire	134 069
03/03/2026	Virement bancaire	65 764
12/03/2026	Virement bancaire	96 104
<b>Total</b>		<b>1 124 268</b>

## 2. Société des Mines du Nord

### Évolution des engagements (en milliers de dinars)

Engagements	Déc. 2024	Déc. 2025	Mars.2026	Variation
Encours leasing	80 062	7	5	(80 057)
Intérêts leasing capitalisés (Covid)	250 802	0	0	(250 802)
TVA non réglée	145 716	210 644	117 004	(28 712)
Intérêts leasing impayés	66 538	77 403	35 698	(30 840)
Principal leasing impayé	701 399	1 032 257	580 115	(121 284)
Découvert bancaire	176 384	0	0	(176 384)
Financement export	80 000	0	0	(80 000)
Intérêts débiteurs impayés	22 326	8 839	0	(22 326)
Découvert non régularisé	162 478	0	0	(162 478)
Compte courant débiteur	19 250	55 427	61 192	41 942
<b>Total</b>	<b>1 704 957</b>	<b>1 384 577</b>	<b>794 014</b>	<b>(910 943)</b>

## Détail des virements bancaires

Date	Nature	Montant en DT
24/11/2025	Virement bancaire	150 000
11/12/2025	Virement bancaire	150 000
22/12/2025	Virement bancaire	150 000
02/01/2026	Virement bancaire	175 456
12/01/2026	Virement bancaire	100 000
12/01/2026	Virement bancaire	150 000
18/03/2026	Virement bancaire	229 922
18/03/2026	Virement bancaire	94 804
<b>Total</b>		<b>1 200 182</b>

## **II – Analyse qualitative**

### **1. Amélioration de l'activité et des flux**

Reprise effective des exportations → flux financiers réels et relativement stables → capacité de remboursement renforcée.

### **2. Respect des engagements**

Les deux clients continuent de respecter leurs engagements, notamment en affectant une part importante de leurs revenus au remboursement.

### **3. Nature des engagements**

Financements leasing liés à des équipements stratégiques (transport), essentiels à l'exploitation.

### **4. Impact d'un classement en catégorie 4**

- Risque de récupération des actifs
- Arrêt de l'activité
- Baisse des flux financiers
- Diminution des chances de recouvrement amiable

### **5. Approche de la banque**

Évaluation globale basée sur :

- Dynamique financière
- Recouvrement effectif
- Continuité d'exploitation

## **III – Conclusion et recommandation**

Compte tenu :

- De l'amélioration du recouvrement
- De la reprise de l'activité
- Du respect des engagements

Il est recommandé de **maintenir la classification en catégorie 3**, avec un suivi régulier et des mesures correctives en cas de défaillance.

## **5. Note relative aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**

### **Cadre général :**

Ces notes annexées aux états financiers ont été préparées conformément aux communiqués publiés par l'Autorité des marchés financiers (CMF) les 25 décembre 2025 et 13 février 2026 concernant les obligations de publication relatives aux informations environnementales, sociales et de gouvernance et aux exigences du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) que les sociétés faisant appel public à l'épargne doivent inclure dans les Etats Financiers clôturés au 31 décembre 2025, sur la base des principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2 et conformément aux dispositions du Cadre de référence comptable.

### **I/Introduction :**

La Banque de Tunisie et des Emirats inscrit la durabilité au cœur de sa vision stratégique et de son modèle de création de valeur. Consciente des mutations économiques, réglementaires et climatiques en cours, elle a engagé une démarche ESG intégrée visant à renforcer sa résilience, à maîtriser les risques émergents et à saisir les opportunités liées à la transition vers une économie durable. En cohérence avec les référentiels internationaux, notamment les normes IFRS S1 et IFRS S2, la BTE poursuit la structuration progressive de son dispositif stratégique et opérationnel afin d'intégrer les considérations ESG dans sa gouvernance, sa stratégie, sa gestion des risques et son reporting financier.

En parallèle, la BTE intègre de manière structurée les implications du MACF dans son dispositif d'analyse du risque de crédit, notamment pour les entreprises exportatrices vers l'Union européenne relevant de secteurs à forte intensité carbone.

### **II/ Principaux axes**

La Banque de Tunisie et des Emirats dispose d'un dispositif de gouvernance structuré pour piloter les risques et opportunités liés à la durabilité susceptible d'affecter sa situation financière et sa performance à court, moyen et long terme

#### **II-1 Mode de gouvernance**

**II-1-1 Le Conseil d'Administration** remplit un rôle central dans la gouvernance des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de la Banque. Il assure la supervision stratégique des risques et opportunités liés à la durabilité. À ce titre, il valide annuellement le budget dédié aux initiatives ESG et l'organisation adaptée au pilotage des enjeux ESG.

Le Conseil d'Administration supervise la stratégie ESG et les priorités annuelles, reçoit régulièrement un reporting détaillé relatif aux actions réalisées et à l'état d'avancement du plan d'action, examine la planification des actions futures et veille à la cohérence entre la stratégie de durabilité et le plan stratégique global de la Banque. Le concept ESG représente un point constant dans l'ordre du jour du Comité Stratégique.

**II-1-2 La Direction Générale** assure un rôle déterminant dans la mise en œuvre et le pilotage de la stratégie ESG. Elle assure l'intégration des risques et opportunités liés à la durabilité dans la gestion globale de la Banque et veille à leur prise en compte dans les processus décisionnels. Elle définit les orientations stratégiques ESG en alignement avec le plan stratégique global, valide les priorités en matière de transition durable et décide des actions à engager.

La Direction Générale met en place une structure de gouvernance adaptée, supervise le déploiement des politiques et procédures relatives aux risques environnementaux, sociaux et climatiques, et veille à l'intégration progressive des critères ESG dans les différents processus métiers. Elle s'assure également de la fiabilité et de la qualité des données utilisées pour le reporting de durabilité et rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'avancement des actions et de la performance ESG. Elle est responsable du pilotage global de la performance durable de la Banque.

**II-1-3 Comité de pilotage (Copil ESG)** : il s'agit d'une instance opérationnelle dédiée au suivi et à la coordination des initiatives relatives à la durabilité. Le COPIL ESG est chargé de l'examen et de la validation des projets, produits et initiatives à caractère durable. Il veille à l'intégration progressive des critères ESG et climatiques dans les processus métiers. Il assure également le suivi de l'exécution du plan d'action ESG et contribue à la consolidation des informations nécessaires au reporting présenté aux instances de gouvernance.

#### **II-1-4 Cellule Qualité des services et Innovations :**

Cette cellule, rattachée au pôle Développement durable, est chargée de collecter et d'analyser les données des parties prenantes relatives aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), d'assurer une veille et une mise à jour continues des informations dans ce domaine, et de réaliser des analyses comparatives sectorielles.

Elle élabore également les programmes des réunions du comité de pilotage et soumet des propositions d'intégration des critères ESG.

À ce titre, le chef de projet ESG supervise ce volet de cette cellule lors des événements sectoriels, participe régulièrement à la veille et à la diffusion des meilleures pratiques et des dernières évolutions du secteur, et rédige des rapports tels que le bilan carbone et les reporting ESG.

## **II-2 Stratégie ESG**

La Banque de Tunisie et des Emirats a engagé une démarche progressive et structurée d'intégration des enjeux de durabilité et climatiques dans son modèle d'affaires, combinant des initiatives opérationnelles concrètes et un renforcement méthodologique en cours. Elle a déjà déployé des initiatives concrètes pour soutenir la résilience climatique, la protection de l'environnement et le développement durable des communautés locales. Parmi ses actions phares :

- Conclusion d'une convention tripartite avec les ministères de l'environnement et des finances ayant pour objet l'émargement sur la Ligne de Financement de 20 millions de dinars, destinée à l'octroi de crédits à moyen et long terme pour soutenir des projets dans les domaines de l'économie verte, bleue et circulaire.
- Développement de produits financiers verts et priorisation du financement des projets opérants dans les énergies renouvelables, le recyclage et la protection environnementale.

- Partenariats stratégiques pour la résilience climatique et l'éducation conclus avec le programme des Nations Unis pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la Fédération tunisienne de l'environnement et du développement (FTED) pour la création de 12 Clubs Résilience climatique sur l'île de Kerkennah et l'aménagement d'un parcours de santé respectueux de l'environnement, accessible à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite dans la même région,

Cette initiative vise à promouvoir la durabilité et les comportements éco-citoyens des jeunes générations.

- Conclusion de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et participation à des programmes nationaux (réduction du plastique, achats responsables, promotion des produits locaux et du terroir).
- Conclusion d'une convention avec l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement dans le cadre du programme ADAPT, ce partenariat vise à faciliter l'accès aux financements pour les entrepreneurs des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture tout en favorisant la transition agro écologique et l'adoption de pratiques résilientes face au changement climatique.
- Leadership en digitalisation avec près de plus de 113 500 comptes ouverts auprès de l'agence virtuelle Néo Bte dont 113454 comptes ouverts via l'application Flouci et le reste moyennant l'application NEO, contribuant indirectement à la réduction de l'empreinte carbone à travers le poste 16 du bilan carbone à savoir déplacement Clients et visiteurs. D'autre part, il importe également de souligner l'impact de cette digitalisation dans la mise en œuvre d'une stratégie orientée vers le "zéro papier"
- La promotion de l'inclusion financière, la banque s'engage activement dans l'inclusion en facilitant l'accès aux services financiers pour tous les segments de la population, notamment les particuliers non bancarisés, les petites entreprises et les entrepreneurs des zones rurales notamment à travers le partenariat stratégique avec la Fintech Kaoun.
- Conclusion d'un partenariat stratégique du crowdfunding avec la plateforme CNbees soutenant des projets innovants, inclusifs et à impact dans le cadre du développement du financement participatif.
- Conclusion d'une convention avec le laboratoire de recherche Le Laboratoire de Recherche en Finance de l'École Supérieure de Commerce de Tunis « LARIMRAF » qui marque le début d'un partenariat structuré visant à renforcer la collaboration entre la banque et l'institution académique. Elle permettra de développer des projets communs et de favoriser l'innovation, tout en contribuant à la formation pratique et à l'inclusion bancaire.

### **II-3 Gestion des risques et opportunités ESG et climatiques**

Dans ce cadre, la Banque est engagée dans un processus progressif d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation de ces risques et opportunités à travers les mécanismes existants de gestion des risques, d'analyse crédit et de veille réglementaire. Parallèlement, elle prévoit de structurer et de renforcer ses outils méthodologiques et quantitatifs afin d'intégrer de manière plus systématique ces enjeux dans ses processus décisionnels et d'orienter son développement vers des objectifs durables.

Dans le cadre de la gestion des risques et opportunités de durabilité, la banque privilégie le financement de projets à impact. Un reporting trimestriel élaboré par la Direction des Crédits présente une synthèse des financements accordés par type de crédit, secteur d'activité et classification des engagements, en mettant en évidence les projets soutenus par la politique de financement de la banque, notamment ceux liés à la sécurité énergétique, à la sécurité alimentaire et au développement durable.

### **II-3-1 Risques et opportunités ESG**

La BTE considère que les risques et opportunités ESG et climatiques peuvent influencer sa performance financière, sa compétitivité et sa rentabilité, notamment à travers :

- les risques physiques liés au climat (inondations, sécheresse, événements extrêmes) et les opportunités de financement de projets résilients conséquents ;
- les risques de transition liés aux évolutions réglementaires (MACF), technologiques et de marché vers une économie bas-carbone, ainsi que les opportunités associées à l'accompagnement des clients dont les entreprises exportatrices dans cette transition et le financement des projets de décarbonation.
- les risques ESG sectoriels, pouvant affecter la qualité du portefeuille et la réputation de l'établissement, et les opportunités d'investissement durable dans certains secteurs.

### **II-3-2 Projets en cours d'étude**

- Élaboration d'un scoring ESG dans le processus de décision du Comité de Crédit. -Conception d'une cartographie des risques sectoriels environnementaux et l'intégration de la pondération du risque sectoriel et ce pour identifier les secteurs les plus exposés aux risques ESG et climatiques, et orienter la stratégie d'accompagnement des clients dans leur transition.
- Intégration d'une garantie d'assurance climat pour les crédits pour les entreprises à fort risque ESG afin d'atténuer l'exposition aux risques physiques et d'ouvrir de nouvelles opportunités de financement résilient.
- Mise en place d'un système de gestion des risques environnementaux et sociaux (SGES), ce projet est à finaliser avec l'appui d'un cabinet spécialisé, dont la sélection est en cours, pour structurer l'ensemble du suivi des risques et opportunités ESG et climatiques.

Ces projets visent à renforcer ainsi le cadre existant pour l'identification, le suivi et le reporting des risques et opportunités ESG et climatiques, et à intégrer progressivement ces éléments dans la gouvernance et les processus décisionnels de la Banque.

### **II-4 Indicateurs qualitatifs ou quantitatifs**

La BTE suit des indicateurs qualitatifs pour évaluer et piloter sa stratégie ESG et climatique, en se concentrant sur la qualité et l'impact de ses actions.

**II-4 -1 Sur le plan environnemental** : elle analyse le niveau de conformité des contreparties et projets financés, l'adoption de pratiques durables par ses clients et partenaires, ainsi que l'impact environnemental des projets soutenus, tels que la réduction du plastique, les pratiques durables et la préservation des ressources naturelles.

**II-4-2 Sur le plan social** : la BTE mesure l'engagement et l'implication des parties prenantes, la contribution des projets financés au développement des communautés locales, et la promotion de l'inclusion et de la résilience des populations bénéficiaires.

**II-4-3 Sur le plan gouvernance** : elle suit le niveau de maturité de ses processus ESG et climatiques, l'existence et le suivi des politiques internes ESG, ainsi que l'implication de la Direction Générale et du comité ESG/climat dans la prise de décision et le suivi des projets.

Ces indicateurs qualitatifs servent de base à l'harmonisation et à la formalisation progressive du reporting ESG et climatique conformément aux exigences IFRS S1 et IFRS S2, d'autre part des projets de quantification des indicateurs et d'élaboration de KPI ESG, du bilan carbone et de catégorisation des produits verts destinés aux entreprises seront prochainement proposés pour renforcer le pilotage, la comptabilisation et la mesure d'impact. La Banque de Tunisie et des Emirats renforce l'intégration des risques ESG et climatiques dans sa gouvernance et ses décisions. Elle prévoit un scoring ESG des crédits, une cartographie sectorielle des risques, des garanties climatiques et un SGES aligné sur les normes IFRS.

Elle prend en considération également l'impact du Carbon Border Adjustment Mechanism (MACF) dans son analyse du risque de crédit pour les entreprises exportatrices vers l'UE, en tant que risque de transition pouvant affecter leur compétitivité et leur capacité de remboursement.

## 6. NOTES EXPLICATIVES

### Note.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Caisse agences dinars	6 237	7 528
Caisse agences devises	2 526	5 488
Banque Centrale de Tunisie en dinars	2 694	198
Banque Centrale de Tunisie en devises	2 974	4 697
<b>Total</b>	<b>14 431</b>	<b>17 911</b>

### Note.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2025, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur les établissements bancaires	65 886	125 709
Créances sur les établissements financiers	47 447	65 959
<b>Total</b>	<b>113 333</b>	<b>191 668</b>

#### *2.1. Créances sur les établissements bancaires :*

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Prêts en devises BCT	38 359	22 551
Prêts interbancaires en devises	5 819	25 574
Prêts interbancaires en Dinars	15 123	18 008
Prêts interbancaires en pension livrées		
Prêts swap en devises	-	50 563
Avoirs chez les correspondants locaux	2	2
Avoirs chez les correspondants étrangers	6 581	8 996
Créances rattachées	2	15
Créances sur les établissements financiers	47 447	65 959
<b>Total</b>	<b>113 333</b>	<b>191 668</b>

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	15 000	-	-	-	15 000
Créances rattachées	123	-	-	-	123
<b>Total</b>	<b>15 123</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 123</b>

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	3 789	-	-	-	3 789
Prêts sur le marché monétaire en EUR	40 389	-	-	-	40 389
Créances rattachées	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>44 178</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>44 178</b>

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
SWAPS en TND	-	-	-	-	-
SWAPS en EURO	-	-	-	-	-
SWAPS en USD	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 2.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers selon éligibilité au refinancement BCT

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur les établissements bancaires	-	-	65 886	125 709
Créances sur les établissements financiers	-	-	47 447	65 959
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>113 333</b>	<b>191 668</b>

### 2.3. Créances sur les établissements bancaires sur les entreprises liées

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur les établissements bancaires	-	-	65 886	125 709
Créances sur les établissements financiers	-	-	47 447	65 959
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>113 333</b>	<b>191 668</b>

### 2.4. Créances sur les établissements bancaires douteux

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances douteuses		Autres créances	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur les établissements bancaires	-	-	65 886	125 709
Créances sur les établissements financiers	-	-	47 447	65 959
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>113 333</b>	<b>191 668</b>

### 2.5. Créances et dettes rattachées

Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits

### Note.3 Créances sur la clientèle

#### 3.1. Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2025, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Comptes débiteurs de la clientèle	96 582	77 523
Autres concours à la clientèle	1 215 351	1 102 098
Crédits sur ressources spéciales	242	782
<b>Total brut</b>	<b>1 312 175</b>	<b>1 180 403</b>

### 3.2. Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2025, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Concours CT (1)	360 473	316 164
Concours M.L.T. (2)	758 925	718 390
Comptes débiteurs de la clientèle	96 582	77 523
Leasing (3)	96 195	68 326
Valeurs en recouvrement	360 473	-
<b>Total brut</b>	<b>1 312 175</b>	<b>1 180 403</b>
Agios réservés	(40 729)	(36 336)
Provisions individuelles	(104 687)	(102 635)
Provisions additionnelles	(62 556)	(51 248)
Provisions collectives	(20 459)	(19 175)
<b>Total net</b>	<b>1 083 744</b>	<b>971 009</b>

Les provisions sur les créances à la clientèle ont évalué comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Dotations 2025	Reprises 2025	Radiation /Cession	Solde au 31/12/2025
Provisions prêt	173 058	24 316	(9 866)		207 240
Agios réserves	36 375				36 375
<b>Total net</b>	<b>209 433</b>	<b>24 316</b>	<b>-9 866</b>	<b>-</b>	<b>243 615</b>

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Encours non échus	338 169	302 438
Avance sur dépôt à terme	14 439	9 345
Principal impayé	260	181
Intérêts et commissions impayé	11 995	7 447
Intérêts à recevoir	287	319
Intérêts et commissions perçus d'avance	(4 677)	(3 566)
<b>Total</b>	<b>360 473</b>	<b>316 164</b>

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Encours non échu	607 439	594 028
Principal échu	28	2
Principal impayé	14 352	14 742
Intérêts et commissions impayés	6 952	9 029
Intérêts à recevoir	7 038	9 691
Avance en comptes courants	11	11
Créances contentieuses	123 105	90 887
<b>Total</b>	<b>758 925</b>	<b>718 390</b>

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Encours	88 463	60 653
Principal impayé	4 905	4 185
Intérêts impayés	657	717
Intérêts courus	1 128	1 925
Intérêts perçus d'avance	(5)	(19)
Autres créances	1 047	865
<b>Total</b>	<b>96 195</b>	<b>68 326</b>

### 3.3. La ventilation des créances selon le délai résiduel

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Concours CT	444 697	9 614	2 742		457 053
Concours M.L.T.	126 369	93 518	343 141	195 898	758 926
Leasing	21 991	18 070	52 628	3 507	96 196
<b>Total</b>	<b>593 057</b>	<b>121 202</b>	<b>398 511</b>	<b>199 405</b>	<b>1 312 175</b>

### 3.4. La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Concours MLT	594 517	569 653	164 409	148 737	758 926	718 390
Concours CT	277 723	243 644	82 748	72 520	360 471	316 164
Leasing	80 133	55 252	16 063	13 074	96 196	68 326
Comptes courants débiteurs	54 982	39 691	41 600	37 832	96 582	77 523
<b>Total brut</b>	<b>1 007 355</b>	<b>908 240</b>	<b>304 820</b>	<b>272 163</b>	<b>1 312 175</b>	<b>1 180 403</b>

### 3.5. Les créances sur la clientèle par secteur d'activité :

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	6 722	111 231	162 223	47 403	431 347	758 926
Concours CT	16 340	195 649	146 914	87	1 481	360 471
Leasing	1 545	33 793	60 858			96 196
Comptes courants débiteurs	1 885	48 986	24 756	340	20 615	96 582
<b>Total brut</b>	<b>26 492</b>	<b>389 659</b>	<b>394 751</b>	<b>47 830</b>	<b>453 443</b>	<b>1 312 175</b>

### 3.6. Créances sur la clientèle ventilées sur les entreprises liées :

Créances sur la clientèle	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Comptes débiteurs de la clientèle	-	-	96 582	77 523
Autres concours à la clientèle	-	-	1 215 351	1 102 098
Crédits sur ressources spéciales	-	-	782	782
<b>Total brut</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 312 715</b>	<b>1 180 403</b>

### 3.7. Créances sur la clientèle ventilées selon l'éligibilité au refinancement

Créances sur la clientèle	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur la clientèle	65 409	65 409	1 247 306	1 114 212
<b>Total brut</b>	<b>65 409</b>	<b>65 409</b>	<b>1 247 306</b>	<b>1 114 212</b>

### 3.8. Créances sur la clientèle pour lesquels les revenus ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice

Créances sur la clientèle	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Créances sur la clientèle	1 007 355	908 240	304 820	272 163	1 312 175	1 180 403
Intérêts réservés	-	-	(40 729)	(36 336)	(40 729)	(36 336)
<b>Total brut</b>	<b>1 007 355</b>	<b>908 240</b>	<b>264 091</b>	<b>235 827</b>	<b>1 271 446</b>	<b>1 144 067</b>

### 3.9. Créances sur ressources spéciales

#### 3.9.1. Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque de crédit

Crédits sur ressources spéciales	Créances contentieuses		Autres créances		Total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Crédits sur ressources spéciales	-	554	-	238	-	792
<b>Total brut</b>	<b>-</b>	<b>554</b>	<b>-</b>	<b>952</b>	<b>-</b>	<b>792</b>

#### 3.9.2. Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'a pas encore obtenu l'accord du bailleur de fonds

Crédits sur ressources spéciales	Crédits sur ressources n'ayant pas l'accord des bailleurs de fonds		Autres créances		Total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	792	-	792
<b>Total brut</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>792</b>	<b>-</b>	<b>792</b>

**Note.4**    **Portefeuille-titres commercial**

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Titres de placement à revenus fixes</b>	<b>84 631</b>	<b>44 627</b>
BTA	80 587	44 000
Primes d'acquisition BTA	4 010	631
Moins-value BTA	(3)	(4)
<b>Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total brut</b>	<b>84 631</b>	<b>44 627</b>
Provisions	-	-
<b>Total net</b>	<b>84 631</b>	<b>44 627</b>

**Note.5**    **Portefeuille d'investissement :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Obligations	70 595	95 406
Titres de participation des entreprises liées	9 689	9 689
Autres Titres de participation	18 270	15 176
Fonds gérés	10 774	10 774
BTA	164 370	80 000
<b>Total valeur titres</b>	<b>273 698</b>	<b>211 045</b>
Intérêts à recevoir sur obligations	3 461	5 554
Créances rattachées aux titres de participation	387	417
Intérêts à recevoir BTA	6 632	2 838
Primes d'acquisitions BTA	(2 135)	(3 491)
Étalements -value BTA	-	-
<b>Total brut</b>	<b>282 043</b>	<b>216 363</b>
Provisions	(8 254)	(8 988)
<b>Total net</b>	<b>273 789</b>	<b>207 375</b>

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Obligations	70 595	95 406
Intérêts à recevoir sur obligations	3 461	5 554
<b>Titres cotés</b>	<b>10 095</b>	<b>10 095</b>
<b>Titres non cotés</b>	<b>17 864</b>	<b>14 770</b>
Créances rattachées	387	417
Fonds gérés	10 774	10 774
BTA	164 370	80 000
Intérêts à recevoir BTA	6 632	2 838
Primes d'acquisitions BTA	-2 135	(3 491)
Etalements moins-value BTA	-	-
<b>Total brut</b>	<b>282 043</b>	<b>216 363</b>
Provisions	(8 254)	(8 988)
<b>Total net</b>	<b>273 789</b>	<b>207 375</b>

Les titres cotés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	Augmentations /Acquisition	Diminutions /Cession	31/12/2025
BNA	-	-	-	-
B.N.A.	1 786	-	-	1 786
BNA	8 309	-	-	8 309
Société Carthage Cément	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>10 095</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 095</b>

Les variations des titres et des obligations leurs provisions se détaillent comme suit :

Titre	31/12/2024	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	31/12/2025
Obligations	95 433	-	24 838	70 595
Titres de participation des entreprises liées	9 689	-	-	9 689
Autres Titres de participations	15 176	3 094	-	18 270
Fonds gérés	10 774	-	-	10 774
BTA	80 000	84 370	-	164 370
<b>Total brut</b>	<b>211 072</b>	<b>87 464</b>	<b>24 838</b>	<b>273 698</b>
Provisions	8 988	57	791	8 254
<b>Total net</b>	<b>202 084</b>	<b>87 407</b>	<b>24 047</b>	<b>265 444</b>

Obligations	31/12/2024	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2025
Emprunt National 2014	-			-
Emprunt National 2024-1	5 000			5 000
Emprunt National 2024-2	6 097			6 097
Emprunt National 2024-3	10 000			10 000
Emprunt National 2024-4	4 026			4 026
Emprunt El Amal 2024-1	1 000		200	800
Emprunt National 2022	5 000			5 000
Emprunt BH Leasing 2024-2	500			500
Emprunt Obligataire ATL 2017-2	200		200	-
Emprunt National 2021	3 091		3 091	-
Emprunt National 2022	8 000		8 000	-
Emprunt National 2022-2	-			-
Emprunt National 2022-3	5 661		5 661	-
Emprunt National 2022-4	-			-
Emprunt National 2023-1	10 000			10 000
Emprunt National 2023-2	5 208			5 208
Emprunt National 2023-3	28			28
Emprunt National 2023-4	7 000			7 000
Emprunt National Mis En Pension Livrée	20 915			20 915
Emprunt Obligataire ATL 2017-2	-			-
Emprunt Obligataire ATL 2023-1	400		100	300
Emprunt Obligataire BH LEASING 2023-1	686		172	514
Emprunt Obligataire BNA 2019-1	-			-
Emprunt Obligataire SERVICOM 2016	1 000			1 000
Emprunt Obligataire TAYSSIR 2022-1	720		240	480
Emprunt Obligataire BNA 2019-1	100		100	-
Emprunt Subordonné STB 2017-1	-			-
Emprunt El Amel 2023-1	800		200	600
Obligations Mis En Pension Livrée	-			-
<b>Total brut</b>	<b>95 432</b>	<b>-</b>	<b>17 964</b>	<b>77 468</b>
Provisions SERVICOM	(982)	-	-	(982)
<b>Total net</b>	<b>94 450</b>	<b>-</b>	<b>17 964</b>	<b>76 486</b>

Fonds gérés	31/12/2024	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2025
BTE - SICAR	10 774	-	-	10 774
<b>Total brut</b>	<b>10 774</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 774</b>
Provisions	(3 091)	-	-	(3 091)
<b>Total net</b>	<b>7 683</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 683</b>

## 5.1 Liste des filiales :

Société	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2025
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 286	99,99%	166
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	1 986	99,73%	311
BTE – SICAR	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	3 342	75%	88
Tuniso Emiratie SICAV (TES)	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	2 560	1,82%	8 286

## 5.2 Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provisions 31/12/2025
BTE SICAR	5 250	75,00%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 368
Rapid Recouvrement	299	99,73%	-
TES	2 140	1,82%	-
<b>Total participations dans les entreprises liées</b>	<b>12 689</b>		<b>1 368</b>
Djerba Aghir	2 022	43,62%	2 022
Banque Nationale Agricole	10 095	1,82%	-
Société Tunisienne De Garantie	30	1,00%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	-
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	-
La Maison du Banquier	134	1,51%	-
ABF – Académie des Banques et Finances	-	0,02%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	146	0,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	65
United General Partners UGP	50	50,0%	50
FCPR	375	1,63%	375
BACOFIL	2	-	2
BIAT	1 007	-	-
<b>Total autres participations</b>	<b>15 211</b>	<b>-</b>	<b>2 814</b>
<b>Total général</b>	<b>27 900</b>	<b>-</b>	<b>4 181</b>

**Note.6 Valeurs immobilisées**

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2024	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Valeur brute 2025	Amortissements 2025	Valeur Nette 2025
<b>Immobilisations Incorporables</b>	<b>4 469</b>	<b>3 113</b>	-	-	<b>7 668</b>	<b>4 825</b>	<b>2 843</b>
Fonds de commerce	350	-	-	-	350	84	266
Logiciels	547	-	-	-	633	603	30
Licence	3 572	3 113	-	-	6 685	4 138	2 547
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>121 999</b>	<b>332</b>	<b>1 365</b>	<b>(31)</b>	<b>120 936</b>	<b>41 730</b>	<b>79 206</b>
Terrain	20 602	-	-	-	20 602	-	20 602
Constructions	67 451	-	-	(31)	67 420	16 533	54 460
Mobilier & matériel de bureau	3 592	245	-	-	3 838	2 582	1 220
Matériel informatique	13 170	-	1 365	-	12 345	9 021	3 492
Matériel de transport	464	56	-	-	520	429	15
A, A & installations	16 180	31	-	-	16 211	13 165	3 977
<b>Total</b>	<b>126 468</b>	<b>3 445</b>	<b>1 365</b>	<b>(31)</b>	<b>128 604</b>	<b>46 555</b>	<b>82 049</b>

**Note.7 Autres postes d'actif**

Au 31 décembre 2025, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Personnel	4 018	4 439
État et collectivités locales	1 781	2 424
Autres débiteurs	5 939	11 716
Charges reportées	124	543
Opérations monétiques	1 856	1 753
Créances prises en charge par l'État	-	2
<b>Total</b>	<b>13 718</b>	<b>20 877</b>

**Note.8**    **Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dépôts des établissements bancaires	240 967	241 890
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 477	870
<b>Total</b>	<b>242 444</b>	<b>242 697</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Emprunts et refinancement BCT	171 000	98 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	5 828	50 103
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	51 833	55 794
Emprunts interbancaires sur pensions livrées	12 301	37 921
Avoirs des correspondants étrangers	1	1
Créances rattachées	4	71
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 477	807
<b>Total</b>	<b>242 444</b>	<b>242 697</b>

**8.1. Ventilation des emprunts et refinancement BCT et interbancaire en dinars selon la durée résiduelle**

<b>Emprunts</b>	<b>Inf à 3 mois</b>	<b>3 mois &lt; 1 an</b>	<b>1 an &lt; 5 ans</b>	<b>Sup 5 ans</b>	<b>Total</b>
Emprunts BCT TND	91 000	80 000	-	-	171 000
Emprunts interbancaire TND	50 000	-	-	-	50 000
<b>Total</b>	<b>141 000</b>	<b>80 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>221 000</b>

**8.1.1. Ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle**

<b>Emprunts / Devise</b>	<b>Inf à 3 mois</b>	<b>3 mois &lt; 1 an</b>	<b>1 an &lt; 5 ans</b>	<b>Sup 5 ans</b>	<b>Total</b>
Emprunts devises en EURO	-	-	-	-	-
Emprunts devises en USD	5 828	-	-	-	5 828
Swaps en dinars convertible	-	-	-	-	-
Swaps devises EURO	-	-	-	-	-
Swaps devises USD	-	-	-	-	-
Swaps devises JPY	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5 828</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 828</b>

**8.2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ventilés :**

**8.2.1. Matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire**

<b>Dépôts des établissements bancaires</b>	<b>Dépôts matérialisés par des titres</b>		<b>Autres</b>	
	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dépôts des établissements bancaires	-	-	240 967	241 890
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	1 477	807
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>242 444</b>	<b>242 697</b>

**8.2.2. Dépôts sur les entreprises liées**

<b>Dépôts des établissements bancaires</b>	<b>Dépôts des entreprises liées</b>		<b>Autres</b>	
	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dépôts des établissements bancaires	-	-	240 967	241 890
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	1 477	807
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>242 444</b>	<b>242 697</b>

**Note.9** **Dépôts et avoirs de la clientèle**

**9.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dépôts à vue	711 025	680 957
Dépôts à terme	553 155	434 165
<b>Total</b>	<b>1 264 180</b>	<b>1 115 122</b>

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dépôts à terme en dinars	524 307	275 442
Dépôts à terme en devises	28 848	66 885
Comptes courants personnes physiques	54 713	43 123
Comptes courants personnes morales	93 112	89 842
Comptes d'épargne	211 957	174 142
Comptes professionnels en devises	8 321	13 086
Dépôts en dinars convertibles	2 984	4 329
Certificats de dépôt	179 000	128 000
Comptes prestataires de service en devises		-
Comptes négoce international	367	51
Personnes non-résidentes	45 768	63 501
Autres sommes dues à la clientèle	114 803	115 333
<b>Total</b>	<b>1 264 180</b>	<b>1 115 122</b>

**9.2. Répartition des dépôts à terme par maturité :**

<b>Libellé</b>	<b>Inf à 3 mois</b>	<b>3 mois &lt; 1 an</b>	<b>1 an &lt; 5 ans</b>	<b>Sup 5 ans</b>	<b>Total</b>
Dépôts à terme dinars	352 955	146 281	25 071		524 307
Dépôts à terme devise	18 188	10 660			28 848
<b>Total</b>	<b>371 143</b>	<b>156 941</b>	<b>25 071</b>	<b>-</b>	<b>553 155</b>

**9.3. Dépôts des entreprises liées :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dépôt à vue	2 764	2 170
Dépôts à terme entreprises liées	-	-
Certificats de dépôt	-	-
<b>Total</b>	<b>2 764</b>	<b>2 170</b>

**Note.10 Emprunts et ressources spéciales**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Emprunts extérieurs	21 649	22 585
Emprunts obligataires	42 067	54 994
Autres emprunts	-	-
<b>Emprunts</b>	<b>63 716</b>	<b>77 579</b>
Frais financiers/Emprunts extérieurs	509	538
Frais financiers/Emprunts obligataires	2 605	3 606
<b>Frais financiers rattachés</b>	<b>3 114</b>	<b>4 144</b>
<b>Total</b>	<b>66 830</b>	<b>81 723</b>

**10.1. Ventilation selon la durée résiduelle**

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>Inf à 3 mois</b>	<b>3 mois &lt; 1 an</b>	<b>1 an &lt; 5 ans</b>	<b>Sup 5 ans</b>	<b>Total</b>
Emprunt BTE 2010		500		2 000	2 500
Emprunt BTE 2011		750		4 500	5 250
Emprunt BTE 2016					-
Emprunt BTE 2020	1 973		1 973		3 946
Emprunt BTE 2021	2 174	2 733	5 464		10 371
Emprunt BTE 2023			20 000		20 000
<b>Total</b>	<b>4 147</b>	<b>3 983</b>	<b>27 437</b>	<b>6 500</b>	<b>42 067</b>

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	-	-
Ligne Italienne 73 millions d'euros	-	-
Fond Budgétaire Premier Logement	5	1
Ligne Espagnole	-	-
Emprunt El Baraka (*)	18 670	21 571
Encours lignes extérieurs	2 974	1 013
<b>Total</b>	<b>21 649</b>	<b>22 585</b>

(\*) Emprunt dédié à la construction du siège de la banque

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Ligne extérieure PRASOC (Principal)			160	40	200
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)		211	434	9	654
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)			757	1 363	2 120
Emprunt El Baraka	603	2 589	13 837	1 641	18 670
<b>Total</b>	<b>603</b>	<b>2 800</b>	<b>15 187</b>	<b>3 053</b>	<b>21 644</b>

*Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées*

▪ **Emprunts selon entreprises liées**

Emprunts	Entreprises liées		Autres emprunts	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts	-	-	66 830	81 723
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>66 830</b>	<b>81 723</b>

**Note.11 Autres Passifs**

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Organismes sociaux	2 963	2 757
Personnel	10 535	10 881
État et collectivités locales	4 936	6 792
Autres créditeurs	39 555	38 544
Valeurs exigibles après encaissement (1)	5 198	2 637
<b>Total</b>	<b>63 187</b>	<b>61 611</b>

(1) *Les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.*

**Note.12   Capitaux propres**

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats	Résultat net	Total
									Reportés hors Dividendes ADP rachetés	Résultat net de l'exercice	
<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>108 744</b>	<b>(840)</b>	<b>7 387</b>	<b>22 067</b>	<b>3 108</b>	<b>130</b>	<b>45 306</b>	<b>835</b>	<b>(119 930)</b>	<b>(27 904)</b>	<b>38 903</b>
Capital social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves à régime spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations/fonds social	-	-	-	-	50	-	-	-	-	-	50
Distributions bénéfiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions bénéfiques ADP rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	(27 904)	27 904	-
Modification comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>(9 900)</b>	<b>(9 900)</b>
<b>Soldes au 31/12/2025</b>	<b>108 744</b>	<b>(840)</b>	<b>7 387</b>	<b>22 067</b>	<b>3 158</b>	<b>130</b>	<b>45 306</b>	<b>835</b>	<b>(147 834)</b>	<b>(9 900)</b>	<b>29 053</b>

**12.1. Les actions à dividende prioritaires détenues par la banque se détaillent comme suit :**

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1,02%	0%

**12.2. Mouvements sur le fond social**

Les mouvements sur le fond social au titre de 2025 se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Solde au 01/01/2024	3 108
Principal	50
Intérêts	-
<b>Total net</b>	<b>3 158</b>

**12.3. Répartition du capital :**

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	32,19%	39%
Actionnaires Tunisiens (La Poste Tunisienne)	20	468 608	9 372 160	8,62%	11%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	2 218 608	44 372 160	40,80%	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	18,39%	0%
<b>Total</b>		<b>5 437 216</b>	<b>108 744 320</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Note.13** **Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Cautions en faveur de la clientèle	59 946	56 979
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	106	169
Cautions en faveur des établissements bancaires	127 642	45 746
<b>Total</b>	<b>187 694</b>	<b>102 894</b>

**13.1. Cautions avals et autres garanties données sur les entreprises liées**

Cautions et avals	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	59 946	56 979
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	-	-	106	169
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	-	127 642	45 746
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>187 694</b>	<b>102 894</b>

**Note.14** **Crédits documentaires**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Crédits documentaires	-	-	6 104	39 514
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 104</b>	<b>39 514</b>

**Note.15** **Actifs donnés en garantie**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
BTA/Appel d'offres BCT	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Note.16** **Engagements de financement donnés**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement donnés à la clientèle	75 053	48 382
<b>Total</b>	<b>75 053</b>	<b>48 382</b>

**16.1. Engagements de financements données sur les entreprises liées**

Libellé	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement donnés à la clientèle	-	-	75 053	48 382
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>75 053</b>	<b>48 382</b>

**Note.17** **Engagements sur titres**

Au 31/12/2025 l'état des engagements hors bilan de la BTE ne fait pas apparaître de titres à recevoir ou de participations non libérées.

**Note.18** **Garanties reçues**

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Garanties reçues de la clientèle	687 066	645 859
Garanties reçues des établissements financiers	-	-
Garanties reçues de l'Etat	-	-
<b>Total</b>	<b>687 066</b>	<b>645 859</b>

**Note.19** **Intérêts et revenus assimilés**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	3 873	3 643
Opérations avec la clientèle	112 166	108 045
<b>Total</b>	<b>116 039</b>	<b>111 688</b>

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	3 873	3 643
Intérêts sur les prêts	103 763	103 074
Revenus Leasing	8 403	4 971
Commissions sur engagements	-	-
<b>Total</b>	<b>116 039</b>	<b>111 688</b>

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Intérêts sur les prêts	103 763	103 074
Revenus Leasing	8 403	4 971
Commissions sur engagements	-	-
<b>Total</b>	<b>112 166</b>	<b>108 045</b>

**Note.20** **Gains sur opérations de change**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Gains sur opérations de change	5 432	3 421
<b>Total</b>	<b>5 432</b>	<b>3 421</b>

**Note.21** **Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Revenus des BTA	6 770	627
<b>Total</b>	<b>6 770</b>	<b>627</b>

**Note.22 Revenus du portefeuille d'investissement**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Revenus des Obligations	7 909	7 638
Revenus Fonds Gérés	-	109
Revenus des entreprises associées et coentreprise	12	-
Revenus des titres de participation	1 496	2 006
Revenus titres d'investissements BTA	9 270	6 427
<b>Total</b>	<b>18 687</b>	<b>16 180</b>

Les revenus des titres de participation se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dividendes	1 240	1 085
<b>Total</b>	<b>1 240</b>	<b>1 085</b>

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Intérêts et revenus assimilés sur portefeuille d'investissement	18 675	14 174
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 496	2 006
Dividendes et revenus sur parts dans les entreprises liées	-	-
<b>Total</b>	<b>20 171</b>	<b>16 180</b>

**Note.23 Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	21 042	18 866
Opérations avec la clientèle	73 816	65 683
Charges d'emprunts obligataires	4 439	5 795
Opérations sur Emprunts extérieurs	45	29
<b>Total</b>	<b>99 342</b>	<b>90 373</b>

**Note.24 Commissions encourues**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Commissions encourues	3 815	3 946
<b>Total</b>	<b>3 815</b>	<b>3 946</b>

**Note.25 Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Reprise des provisions sur prêts	9 520	13 528
Dotations aux provisions sur prêt	(22 362)	(34 896)
Dotations aux provisions hors bilan	(361)	(83)
Dotations aux provisions Leasing	(1 954)	(4 061)
Reprises provisions Leasing	346	377
Dotations aux provisions, créditeurs divers	-	-
Reprises hors bilan	377	50
Pertes sur commissions et intérêts	(152)	-
Reprise sur correction de valeurs	40	-
Reprises provisions comptes courants débiteurs	-	-
Reprises provisions à caractère général	2 815	139
<b>Total</b>	<b>(11 731)</b>	<b>(24 946)</b>

**Note.26 Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dotations aux provisions sur titres	(58)	(2 365)
Reprises de provisions sur titres	791	1 934
Pertes courues sur titres	-	-
Moins-value dépréciation Titres BTA	1	-
Amortissement primes d'acquisition BTA	-	-
Produit courues sur titres	-	-
<b>Total</b>	<b>734</b>	<b>(431)</b>

**Note.27 Charges du personnel**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Traitements et salaires	33 756	31 670
Avantages complémentaires	1 497	1 353
Charges sociales	8 790	8 279
Autres charges du personnel	1 526	1 870
Dotation des congés payés	-	-
Provisions personnel	(114)	13
<b>Total</b>	<b>45 455</b>	<b>43 185</b>

**Note.28 Charges générales d'exploitation**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais d'exploitation non bancaires	10 153	10 990
Autres charges générales d'exploitation	7 839	7 755
<b>Total</b>	<b>17 992</b>	<b>18 745</b>

Ces charges se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Impôts et taxes	1 237	1 202
Rémunérations des services extérieurs	8 869	9 668
Transports et déplacements	47	120
Autres charges générales d'exploitation	7 839	7 755
<b>Total</b>	<b>17 992</b>	<b>18 745</b>

**Note.29 Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Résultat net	(9 900 475)	(27 903 904)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	(9 900 475)	(27 903 904)
Nombre moyen d'actions ordinaires	5 437 216	5 437 216
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>(1,820)</b>	<b>(5,132)</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

**Note.30** **Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2025 un solde négatif de 158 937 mille dinars contre un solde négatif de 97 750 mille dinars au 31 décembre 2024 :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Caisse agences dinars	6 237	6 828
Caisse agences devises et IBS	2 526	5 488
Banque Centrale de Tunisie en dinars	2 694	898
Banque Centrale de Tunisie en devises	2 974	4 697
Prêts en devises BCT	59 178	116 689
Avoirs chez les correspondants locaux	3	3
Avoirs chez les correspondants étrangers	6 583	8 996
Emprunts et refinancement en devises BCT	(226 828)	(153 000)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(12 304)	(88 024)
<b>Total</b>	<b>(158 937)</b>	<b>(97 425)</b>

**Note.31** **Note sur les transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 se présentent comme suit :

1. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant débiteur. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 2,4 KDT.

Le total des soldes des comptes courants de la SICAR au 31/12/2025 est débiteur de : 1 KDT.

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2025 la somme de 10 774 KDT.
3. En date du 31 Janvier 2007, la BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 9 KDT HT et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 à 410 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5. Une convention de location portant sur un bureau de 10 m<sup>2</sup> situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée d'une année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et renouvelable par tacite reconduction.
6. La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 320 DT.

Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2025 s'élèvent à 2 359 KDT.

7. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.
8. En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 475 DT.

Le total des soldes des comptes « Rapid Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2025 s'élèvent à 392 KDT.

9. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 28 DT.

Le compte à vue de la TEP au 31/12/2025 accuse un solde créditeur de 14 KDT.

10. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR au 22 décembre 2024 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Le contrat concerne la période ouverte de 1 janvier au 31 décembre 2025 renouvelable chaque année. Le montant du loyer est fixé à 1 291 DT par an TTC, payé d'avance avec une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

Cette convention est applicable à partir du 1er janvier 2025.

11. La rémunération brute de la Directrice Générale s'élève au titre de l'exercice 2025 à 289 KDT.
12. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire de 30 avril 2025. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2025 à un montant brut de 60 KDT.

En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité stratégique, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2025 de 120 KDT.

**Note.32**    **Continuité de l'activité**

Le ratio de solvabilité et le ratio « TIER I » ont encore diminué au 31/12/2025 pour atteindre une valeur négative de 1,02% et 1,02% par rapport aux limites réglementaires qui sont de 10% et 7%.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025**

---

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires de La Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-*

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **1- Opinion avec réserve**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 30 avril 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats "BTE"**(la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **29 054 KDT**, y compris le résultat déficitaire de l'exercice de **9 900 KDT**.

À notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

#### **2- Fondement de l'opinion avec réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

## ***2.1 Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation de la banque***

- Contrairement aux exigences de l'article 74 de la loi bancaire n° 2016-48, les actifs de la Banque n'excèdent pas, au 31 décembre 2025, les passifs dont ils sont tenus envers les tiers, d'un montant au moins égal au capital minimum. Ainsi, le solde comptable des fonds propres de la banque s'élève au 31 décembre 2025 à 29 054 KDT alors que le capital minimum prévu par l'article 32 de la loi n°2016-48 est de 50 000 KDT.
- Bien plus, les fonds propres nets de base déterminés conformément aux dispositions de l'article 3 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres présentent au 31 décembre 2025 une valeur négative de 12 871 KDT. Cette situation a conduit au non-respect des normes et seuils minima énoncés par la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et les circulaires BCT n° 1991-24 et BCT n° 2018-06.

Ainsi, les normes de solvabilité de la Banque au 31 décembre 2025 sont en deçà du niveau minimum requis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et par les Circulaires de la Banque Centrale de la Tunisie. Ces normes d'adéquation des fonds propres prévues par l'article 9 de la circulaire de la BCT n° 2018-06 et le ratio de solvabilité de la Banque s'établissent à la même date comme suit :

<b>Indicateurs</b>	<b>Normes</b>	<b>Situation de la Banque au 31/12/2025</b>
Ratio de solvabilité	10,00%	(1,02%)
Ratio Tier I	7,00%	(1,02%)

- Également, la banque ne respecte pas actuellement les normes de concentration et de division des risques prévues par les articles 50, 51 et 52 de la circulaire BCT n°2018-06 relative aux normes d'adéquation des fonds propres.
- Par ailleurs, la régression des fonds propres nets a engendré le non-respect des dispositions de l'article 75 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers qui prévoit que la banque ne peut affecter plus de 15% de ses fonds propres à une participation directe ou indirecte dans le capital d'une même entreprise et que le total des participations directes et indirectes ne doit pas dépasser 60% des fonds propres de la banque.

Par conséquent, la BTE pourrait être considérée dans une situation compromise au sens de l'article 110 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Toutefois, Il convient de souligner que la Banque et ses principaux actionnaires sont conscients quant à l'impératif d'assainir irréversiblement et de consolider la situation financière de la Banque. A cet égard, une mission de full audit a été d'ores et déjà engagée. En outre, un nouveau business-plan retraçant sa stratégie de reprise des activités et des résultats bénéficiaires a été mis en place comportant notamment la réalisation des augmentations successives de son capital.

### **3- Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### ***3-1- Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits***

#### **Point clé d'audit :**

Au 31 décembre 2025, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement **116 039 KDT** et **27 083 KDT**, soit un total de **143 122 KDT** représentant **82.25 %** du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2025.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* » et 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### ***3-2-Classification des créances et estimation des provisions***

#### **Point clé d'audit :**

Au 31 décembre 2025, les créances envers les clients s'élèvent à **1 312 175 KDT**, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à **187 702 KDT** et les intérêts et agios réservés ont atteint **40 729 KDT**.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n°3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1. 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

## Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur :

**4.1** La rubrique AC1 « Caisses et avoir auprès de la BCT, CCP et TGT » inclue des suspens bancaires non encore apurés relatifs à l'exercice 2025 et aux exercices précédents découlant des états de rapprochement bancaire des comptes de la Banque de Tunisie et des Emirats ouverts auprès de la Banque Centrale de Tunisie et libellés en dinars, ces suspens se détaillent comme suit :

***KDT***

Ancienneté	Operations figurant dans les relevés bancaires BCT mais non comptabilisées par la Banque		Operations enregistrées en comptabilité mais ne figurant pas dans les relevés BCT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Antérieurs à 2025	1 354	878	1 271	565
Exercice 2025	664	328	602	374
<b>Total</b>	<b>2 018</b>	<b>1 206</b>	<b>1 873</b>	<b>939</b>

A cet égard, il est particulièrement utile de rappeler que la Banque a engagé en 2025 des opérations d'apurement des suspens bancaires. Ces opérations ont permis d'apurer 91% de ces suspens.

**4.2** La rubrique AC3 « Engagements de la clientèle » comporte un montant de 3 300 KDT relatif à deux clients (PIN : 43451/46204) qui ont été classés par la banque parmi la classe 3 « actifs préoccupants » alors que leurs statuts nécessitent, selon les exigences de la circulaire BCT n°1991-24, leur classification en classe 4 « actifs compromis ».

A cet égard, la classification retenue par la Banque s'est appuyée non seulement sur des critères économiques notamment les perspectives d'avenir qui s'offrent à ces deux clients mais également et surtout aux efforts de règlement effectués par ces clients au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026 en vue de réduire leurs engagements en impayés.

**4.3** La banque est dépourvue d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties reçues. Ainsi, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2025 ne comportent pas les garanties reçues par la banque et relatives à des engagements non classés.

Par ailleurs, la banque ne réalise pas à un inventaire annuel des garanties reçues et ne procède ni à la réévaluation périodique des valeurs de ces garanties ni à la mise à jour périodique des documents juridiques relatifs aux garanties reçues.

Cette situation ne garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité des engagements hors bilan et ne permet pas de déterminer l'impact éventuel de non mise et à jour et non exhaustivité des garanties reçues sur la situation financière de la banque au 31 décembre 2025.

#### **4- Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

#### **6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable

correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

### ***1- Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines insuffisances dans le système de contrôle interne et le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

### ***2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

### ***3- Autres obligations légales et règlementés***

- Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé à la vérification des normes d'adéquation des fonds propres. A cet égard, nous avons constaté le non-respect des normes et seuils minima énoncés par la loi n°2016-48 relatives aux banques et aux établissements financiers et la circulaire BCT n° 1991-24 et la circulaire BCT n° 2018-06.
- Ces divergences aux normes et seuils prévues par les textes susvisés se présentent comme suit :
  - Contrairement aux exigences de l'article 74 de la loi bancaire n° 2016-48, les actifs de la Banque n'excèdent pas, au 31 décembre 2025, les passifs dont ils sont tenus envers les tiers, d'un montant au moins égal au capital minimum. Ainsi, le solde comptable des fonds propres de la banque s'élève au 31 décembre 2025 à 29,054 millions de dinars alors que le capital minimum prévu par l'article 32 de la loi n°2016-48 est de 50 millions DT ;

- Les normes de solvabilité de la Banque au 31 décembre 2025 sont en deçà du niveau minimum requis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et par les Circulaires de la Banque Centrale de la Tunisie. Ces normes d'adéquation des fonds propres prévues par l'article 9 de la circulaire de la BCT n° 2018-06 et le ratio de solvabilité de la Banque s'établissent à la même date comme suit :

Indicateurs	Normes	Situation de la Banque au 31/12/2025
Ratio de solvabilité	10,00%	(1,02%)
Ratio Tier I	7,00%	(1,02%)

- Non-respect des normes de concentration et de division des risques prévues par les articles 50, 51 et 52 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

Ces situations de non-respect des dispositions des articles 9, 50, 51 et 52 précités pourraient exposer la Banque à des pénalités conséquentes prévues par l'article 55 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

- Non-respect des dispositions de l'article 75 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers qui prévoit que la banque ne peut affecter plus de 15% de ses fonds propres à une participation directe ou indirecte dans le capital d'une même entreprise et que le total des participations directes et indirectes ne doit pas dépasser 60% des fonds propres de la banque.

- En application des dispositions de l'article 96 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, nous avons signalé à la Banque Centrale de Tunisie, en date du 7 Avril 2026 les faits de nature à mettre en péril les intérêts de l'établissement ou des déposants et pouvant conduire à la soumission de la banque à un plan de redressement ou un plan de résolution, tel que prévu par les dispositions du Titre VII de ladite Loi.

Etant précisé que le traitement de la situation des banques et des établissements financiers en difficultés incombe, en application des dispositions du Titre VII de la Loi n°2016-48, à la Banque Centrale de Tunisie et que nos rapports sont présentés, dans une approche préventive, afin d'éviter l'aggravation des difficultés financières de l'établissement, permettant à la Banque Centrale de Tunisie d'apprécier et de juger l'opportunité de mettre en place d'un dispositif d'alerte au vu de la situation de la banque.

- En application des dispositions prévues par l'article 3 sexis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons présenté au Conseil du Marché Financier en date du 7 Avril 2026 un rapport sur l'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de la Banque ou les porteurs de ses titres.

**Tunis, le 7 avril 2026**

**Les Co- commissaires aux Comptes**

**Samir LABIDI**

*Samir Labidi*  
**Samir Labidi**  
 Expert Comptable  
 Commissaire aux Comptes  
 Immeuble Salsal - Bureau B 4.9  
 Tél: 71 990 202 - 71 999 159 / Fax: 71 951 296

**Neji HAJJI**

*Neji Hajji*  


# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

---

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :**

1. Au cours de l'exercice 2025, la BTE a conclu avec la Tuniso-Emiratie SICAV (TES) une convention de souscription a un compte à rendement progressif « CRP » qui a pris effet à partir du 3-ème trimestre de l'exercice de 2025 pour une période d'une année rémunérée au taux de TMM+1.

Les charges d'intérêts comptabilisées au cours de l'exercice 2025 au titre de cette convention s'élèvent à 124 KDT.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à 2025**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a cédé suite à la décision de son conseil d'administration tenu le 11 janvier 2024 au dinar symbolique, à la société "Rapide Recouvrement" un lot de créances qui totalise un montant de 1 708 KDT pour un prix de cession de 0,77 KDT.
2. La BTE a cédé suite à la décision de son conseil d'administration tenu le 29 Mai 2024 au dinar symbolique, à la société « Rapide Recouvrement » un lot de 19 créances qui totalise 244 KDT.
3. La BTE a cédé suite à la décision de son conseil d'administration tenu le 28 aout 2024, à la société « Rapide Recouvrement », un lot de créance qui totalise un montant de 7 176 KDT pour un prix de cession de 2 984 KDT.
4. La BTE a cédé suite à la décision de son conseil d'administration tenu le 21 Mars 2023 au dinar symbolique, à la société "Rapide Recouvrement" un lot de créances qui totalise un montant de 305 KDT pour un prix de cession de 0,15 KDT.

5. La BTE a confié en 2003 à la société "Rapid Recouvrement", un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004. La commission s'y rattachant au titre de l'exercice 2025 s'établit à 99,9 KDT.

Par ailleurs, la société "Rapid Recouvrement" bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 0,5 KDT.

Le total des soldes des comptes « Rapide Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2025 s'élèvent à 392 KDT.

6. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, plusieurs montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé au 31 décembre 2025 la somme de 10 774 KDT.

Par ailleurs, la commission de gestion non encore versée à la « BTE SICAR » S'élève au 31/12/2025 à 386 KDT.

7. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courant créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 2,4 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2025 à 1 KDT.

8. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR en date du 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Cette convention est applicable à partir du 1er janvier 2022 et elle est renouvelable chaque année.

Le montant annuel du loyer est fixé à 1 200 DT TTC moyennant une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année. Les produits de location s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1,291 KDT

9. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tunis Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 9,2 KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 11 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009. La Commission revenant à la BTE à ce titre s'élève au titre de l'exercice 2025 à 11 KDT.

10. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 à 410 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration de la BTE réuni le 16 décembre 2009.

11. Une convention de location portant sur bureau de 10 m<sup>2</sup> situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel TTC a été fixé à 1,5 KDT.

Cette location est consentie et acceptée pour une durée d'une année commençant le 1er janvier 2024, renouvelable par tacite reconduction.

12. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 0,3 KDT.

Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE arrêté au 31/12/2025 s'élève à 2 359 KDT.

13. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 0,03 KDT.

Le compte à vue de la TEP au 31/12/2025 accuse un solde créditeur de 14 KDT.

### **III. Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération de la Directrice Générale a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 17 décembre 2019. Madame la DG bénéficie à ce titre des rémunérations et avantages suivants :
  - Un salaire brut annuel de 210 KDT,
  - Un téléphone portable,
  - Des consommations téléphoniques mensuelles plafonnées à 0,150 KDT,
  - Une voiture de fonction avec une prise en charge par la banque des frais de fonctionnement et d'utilité, d'assurance et des taxes de circulation,
  - Une voiture pour la famille avec un chauffeur de la banque.

En outre, Madame la DG a bénéficié, 2025 d'une prime d'encouragement forfaitaire au titre des exercices 2023 et 2024 fixée par le conseil d'administration de la Banque, lors de sa réunion du 28 mai 2025, à 2 mensualités brutes pour chacune des années précitées.

In fine, en 2025, la rémunération brute de la Directrice Générale est de l'ordre de 289 KDT.

2. Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2025, comme suit :

Organe	Montant Net
Conseil d'Administration	1 000 DT par réunion (avec plafond de 6 réunions)
Comité Stratégique	2 000 DT par réunion (avec plafond de 6 réunions)
Comité d'Audit Interne	2 000 DT par réunion (avec plafond de 6 réunions)
Comité de Risque	2 000 DT par réunion (avec plafond de 6 réunions)
Comité de nominations et rémunérations	2 000 DT par réunion (avec plafond de 6 réunions)

3. Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont synthétisés comme suit (en KDT) :

	Directeur Général		Membres du CA et comités réglementaires	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	289	-	180	137,5
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>289</b>	<b>-</b>	<b>180</b>	<b>137,5</b>

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention et nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 07 Avril 2026

Les Co- commissaires aux Comptes

Samir LABIDI



**Samir Labidi**  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Immeuble Salsel - Bureau B 4,9  
Tél: 71 904 242 - 71 999 159 / Fax: 71 951 296

Neji HAJJI



C N W  
Tél: 71 904 252  
Carré de Japon  
Carrefour Appt 3/2  
1073 Montplaisir  
Fax: 71 904 244  
Ordre des Experts Comptables de Tunisie

